Mars 2010, Vol. 17, No 1

Santé en têtes

Les produits de nettoyage : danger pour la santé

Rémi Simard, technicien en hygiène du travail et
Pierre Chrétien, médecin – Santé au travail

Les produits de nettoyage tout usage ou industriels sont destinés à l'entretien des différentes surfaces et équipements de travail. Disponibles sous plusieurs formes et emballages, ils semblent, de prime abord, inoffensifs. Toutefois, ils peuvent constituer un réel danger pour la santé et la sécurité des travailleurs lors de leur utilisation ou de leur entreposage. Les besoins rencontrés dans l'industrie sont vastes et diversifiés. Associer le bon produit à la tâche à effectuer n'est pas toujours évident, d'autant plus qu'il est parfois difficile de s'y retrouver dans les termes utilisés sur les étiquettes et les fiches signalétiques (nettoyeur, dégraisseur, désinfectant, base, acide, sensibilisant, irritant, etc.).

Les effets sur la santé

De nombreux effets sur la santé peuvent se manifester lors du contact cutané ou respiratoire avec les produits de nettoyage. Ils vont de la simple irritation aux brûlures graves pour les yeux, le nez, la gorge et la peau. Plus sournois encore sont les problèmes d'allergies, tant cutanées que respiratoires, lesquelles peuvent causer des séquelles permanentes.

Les problèmes pulmonaires, découlant d'une utilisation non appropriée de produits de nettoyage, sont relativement fréquents. Ils varient de la toux légère à l'asthme, maladie particulièrement sévère qui pourrait se développer à la suite d'une exposition aux produits ou aux mélanges de produits incompatibles. Par exemple, la combinaison de matières organiques, tels les résidus agroalimentaires, et de produits contenant du chlore provoque une réaction chimique dont les émanations peuvent être nuisibles à la santé.

Les produits de nettoyage ... (suite)

LES MESURES PRÉVENTIVES

Lors de l'utilisation de produits de nettoyage, il est très important de suivre les instructions indiquées sur le contenant et de respecter les dilutions recommandées par le fabricant. Les travailleurs seront parfois tentés d'augmenter la quantité de produit nettoyant pour faciliter le nettoyage et gagner du temps, ce qui accroît le risque pour la santé.

Par ailleurs, il est possible de réduire le risque d'intoxication ou de blessures chimiques chez le personnel d'entretien. Il suffit d'observer les quelques règles de sécurité suivantes :

Pour l'employeur :

- Identifier tous les produits;
- Rendre accessibles les fiches signalétiques à proximité de l'endroit où les produits sont rangés ou utilisés;
- Donner la formation sur l'utilisation sécuritaire des produits aux employés les utilisant;
- Fournir tous les équipements de protection individuels (ÉPI) ;
- Réserver l'accès au local d'entreposage des produits chimiques seulement au personnel formé.

Pour les travailleurs :

- Consulter les fiches signalétiques des produits utilisés;
- Faire une utilisation sécuritaire des produits :
  - ➜ Suivre le mode d'emploi du fabricant;
  - ➜ Respecter les dilutions;
  - ➜ Éviter les mélanges incompatibles (base/acide);
  - ➜ Respecter les règles d'entreposage;
  - ➜ Gérer les fuites selon les règles inscrites aux fiches signalétiques;
  - ➜ Porter tous les équipements de protection individuels (ÉPI) recommandés par la fiche.

L'équipe de santé au travail du Centre de santé et de services sociaux peut vous aider à y voir clair. Vous pouvez les joindre aux numéros de téléphone suivants :

À Sept-Îles : 418 962-2572
À Port-Cartier : 418 766-2572
À Baie-Comeau : 418 294-2572
À Forestville : 418 587-6501

.....

V'là le printemps! C'est le temps du grand ménage

Claire Labrie,
hygiéniste du travail – Santé au tavail

C'est connu, le printemps est une saison inspirante; certains se mettront à chanter alors que d'autres profiteront du retour des beaux jours pour faire le traditionnel « Grand ménage » du printemps. Pour ce faire, une panoplie de moyens sont offerts pour accomplir cette noble tâche. Lorsqu'il s'agit de dissoudre, de décaper, de récurer ou de javelliser,

l'éventail des produits disponibles est impressionnant. Une question se pose toutefois : connaissons-nous vraiment les dangers reliés à leur utilisation?

À LA MAISON...

À la maison, la plupart des utilisateurs de produits de nettoyage ne connaissent pas leur composition. À juste titre, puisqu'il n'y a aucune obligation pour les fournisseurs d'en faire mention. Par contre, le Règlement sur les produits chimiques et les contenants de consommation exige que les informations concernant la dangerosité du produit soient inscrites sur l'étiquette. Il est aussi possible d'obtenir une fiche signalétique du produit en faisant la demande au fournisseur. En outre, de l'information sur la composition, les effets sur la santé et l'utilisation sécuritaire des produits d'entretien ménager est disponible sur Internet[1].

... ET AU TRAVAIL

Si la fréquence d'utilisation des produits de nettoyage est plutôt modérée dans nos foyers, elle s'avère être très intensive chez les professionnels de l'entretien. Il n'en demeure pas moins que les connaissances de base relatives à l'utilisation adéquate de ces produits sont les mêmes. Bien sûr, les travailleurs qui procèdent à l'entretien des locaux et des appareils sont davantage à risque d'exposition. Toutefois, l'organisation du travail devrait en principe fournir un encadrement adéquat permettant l'exécution du travail en toute sécurité.

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) inclut des mécanismes visant l'information aux travailleurs et la mise en place de mesures préventives. L'implantation du SIMDUT n'est pas généralisée dans les milieux de travail, même s'il s'agit d'une obligation prévue à l'article 62.1 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Les informations contenues dans les fiches signalétiques permettent, entre autres, d'identifier les manipulations dangereuses selon la nature du produit utilisé.

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur affaires sociales (ASSTAS), en collaboration avec la CSST, a réalisé une fiche en santé et sécurité du travail. Cette fiche constitue un outil d'aide à la mise en place de moyens de prévention concernant l'utilisation des produits d'entretien[2]. Elle contient notamment une grille qui présente les principaux moyens de prévention classés sous différents thèmes : méthode de travail, formation et information ainsi que organisation.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une directive importante à retenir : **Interdiction de mélanger des produits.** Les produits de nettoyage sont constitués de substances chimiques ayant des propriétés diverses; les mélanger peut produire des gaz toxiques, voire même explosifs. L'hypochlorite de sodium (eau de

1. I. Bergeron, *Les produits d'entretien chimiques ne sont pas sans tache*, http://www.option-consommateurs.org/documents/principal/fr/File/guide_produits_entretien_0706.pdf
2. CPE, *L'entretien et les produits de nettoyage*, (DC200-1027F7) http://www.csst.qc.ca/

V'là le printemps... *(suite)*

Javel), l'ammoniaque (Windex) et l'acide chlorhydrique sont quelques exemples de substances chimiques régulièrement utilisées dans la maison et dans les milieux de travail. Elles sont particulièrement réactives. Une bonne façon d'éviter les dégagements accidentels gazeux consiste à **utiliser un seul produit à la fois pour une même tâche.**

Un excellent moyen de prévention consiste à acheter des produits d'entretien ménager présentant le moins de risque pour la santé. Est-il nécessaire d'utiliser de l'acide chlorhydrique concentré (33 %) pour récurer une toilette? On peut y arriver avec des produits moins dangereux à manipuler et plus respectueux de l'environnement.

Pour en savoir plus :

«Dossier : Entretien ménager à domicile», *Objectif prévention*, vol. 26, n°3, 2003, site Internet : http://www.asstsas.qc.ca/.

.....

7e Colloque sur la santé et la sécurité du travail CÔTE-NORD

La santé et la sécurité du travail, un engagement au quotidien

Vous trouverez dans la brochure d'invitation au colloque, transmise aux milieux de travail, une fiche d'inscription que vous pouvez faire parvenir à l'adresse suivante :

Colloque sur la santé et la sécurité
du travail Côte-Nord
700, boulevard Laure, bureau 236
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

ou par télécopieur : 418 964-3959

Par contre, **pour vous inscrire plus rapidement, nous vous suggérons d'utiliser le site Web de la Commission** (www.csst.qc.ca/colloques), puis de faire parvenir votre paiement par la poste à l'adresse susmentionnée.

Faites vite! Date limite d'inscription : 30 avril

On vous attend à compter de 7 h 45!

Baie-Comeau - Le 19 mai 2010
Centre Henry-Leonard
70, avenue Michel-Hémon

Sept-Îles - Le 20 mai 2010
Centre socio-récréatif
500,rue Jolliet

Santé en têtes

SANTÉ EN TÊTES est réalisé par l'équipe de santé au travail de la Direction de santé publique avec la collaboration de l'équipe de santé au travail du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles. Le bulletin est publié 3 fois par année.

Ce bulletin d'information régional est distribué gratuitement.

Comité de rédaction
Jean-Guy LeBel, Odette Otis, Pascal Paradis et Albert Sévigny

Collaboration spéciale
Claire Labrie, Rémi Simard et le caricaturiste Léo.

Traitement de texte et mise en page
Odette Otis

Impression
Voltige
(Baie-Comeau)

Pour toute information relative au contenu de cette publication ou pour un projet d'article, communiquer avec :

Albert Sévigny
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
691, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 2A1
Téléphone : 418 589-9845
Télécopieur : 418 296-3463

Disponible sur le Portail du réseau public québécois en santé au travail (section PUBLICATIONS) à l'adresse suivante :
www.santeautravail.qc.ca/Santeentetes.aspx
ainsi que sur le site :
www.agencesante09.gouv.qc.ca

ISSN 1198-1873

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Québec